

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE DINANT



Table des matières

1.	La	Commission de Surveillance	. 1
•	1.1.	Composition	. 1
•	1.2.	Fonctionnement	. 1
•	1.3.	Traitement des demandes des personnes détenues	.3
2.	L'é	tablissement pénitentiaire concerné	. 4
3.	La	surveillance	. 6
3	3.1.	Thématiques principales relevées par la CdS	.6
3	3.2.	Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure	10
4.	Le	droit de plainte	10
5.	Les	s trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année	
20	21		12
6.	Pri	ncipaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :	12



1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

- Philippe Mary, président (professeur ULB)
- Natacha Deprey, vice-présidente, membre suppléant de la commission des plaintes (magistrate)
- Maude Biettlot, présidente de la commission des plaintes (juriste-fonctionnaire police fédérale)
- Laura Charlier, membre suppléant de la commission des plaintes (avocate)
- Jean-Pierre Coppens (retraité)
- Charlène Crahay (membre depuis le 01 12 2020) (assistante-doctorante UCL)
- Jean Derèse, membre de la commission des plaintes (éducateur social)
- Lorent Hostaux (project leader and team leader PSO chez Vivisol B) (membre jusqu'au 8 novembre 2021)
- Fabien Houlmont, point de contact informatique (retraité)
- Marcel Le Moine (entrepreneur) (secrétaire et membre de la commission des plaintes jusqu'au 01 10 2021)
- Jean-Pol Visée (retraité)

La commission ne comprend pas de membre médecin.

Tous les médecins contactés par les membres de la CSD pour se porter candidat, ont décliné l'invitation. Ils affirment tous être (lourdement) surchargés dans nos régions rurales. La crise sanitaire liée au covid 19 a encore accentué ce phénomène.

1.2. Fonctionnement

Les réunions mensuelles (12) se sont tenues comme planifiées.

En fonction de l'évolution de la pandémie de covid-19, certaines se sont tenues :



- à distance via MS Teams;

- au centre communautaire de Dinant-Gemechenne,

- à la salle de réunion de la prison de Dinant.

En 2021, notons la participation exceptionnelle aux réunions de la commission de surveillance de Dinant aux dates suivantes de :

01-02-2021: Audrey COSSEYNS, CCSP

03-05-2021 : Séverine COLSON, directrice a.i. de la prison de Dinant

02-08-2021: Yves de LOCHT, médecin, CCSP

06-12-2021: Marc NEVE, président du CCSP

Quand l'occasion s'y prête, chaque commissaire du mois entretient des échanges avec la direction, le greffe et les représentants des services internes ou externes (service social, psychologues, aumôneries, bénévoles...) de la prison de Dinant.

Les agents pénitentiaires ont généralement une attitude positive envers les membres de la commission.

Si les échanges sont le plus souvent ouverts, francs et respectueux - ce dont on peut se féliciter - nous relevons cependant un incident : à l'occasion d'une réunion de la CSD se tenant dans un local de la prison, un agent pénitentiaire a refusé l'accès à une membre de la commission. Celle-ci portait manifestement une pièce de vêtement signalée par le portique de sécurité. L'agent a non seulement refusé de procéder à une évaluation du risque, mais a refusé de prendre contact avec sa direction afin d'y procéder. Cela est pourtant prescrit par les directives de l'administration pénitentiaire. Cet incident signalé par la suite à la directrice de la prison, est resté sans suite conforme. Depuis cet incident, la commission a décidé de ne plus se réunir à la prison.

Les membres de la commission des plaintes entretiennent en permanence de la concertation et des échanges avec le CCSP. Des membres de la commission ont assisté à toutes les formations organisées par le CCSP.



En 2021, deux membres de la CSD – dont le secrétaire, également membre de la commission des plaintes - ont présenté leur démission. Les motifs en sont divers (privés, professionnels, santé, etc.).

Ces démissions portent le nombre de postes vacants à 3.

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La CSD est saisie:

- soit par des formulaires de plaintes dans sa boîte aux lettres,
- soit par des détenus qui, lors des visites du commissaire du mois, ont interpellé celui-ci,
- soit par d'autres intervenants.

Le passage du commissaire du mois lors des « préaux » est interdit suite à une directive de l'administration pénitentiaire. C'est pourtant un moyen de communication intéressant pour les membres de la commission. Une évaluation de cette interdiction est vivement souhaitée et souhaitable.

La commission se fait un point d'honneur de réagir (et d'agir) le plus vite que possible lorsqu'elle est saisie. Si nécessaire, d'autres membres sont contactés pour avoir leur avis en la matière.

La commission en chiffres

- a. Nombre de réunions : 12
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles : le taux moyen de présence a été de 73 % (90 % en 2020).
- c. Nombre de visites réalisées en 2021 : 46 (dont 9 en duo de commissaires)
- e. Nombre de médiations réalisées : 0
- f. Nombre de rencontres de détenus ayant fait l'objet d'un compte rendu circonstancié : 38



2. L'établissement pénitentiaire concerné

2.1 Fonctionnement

La prison de Dinant est une maison d'arrêt où des condamnés sont aussi hébergés. La population est exclusivement masculine. Le régime en vigueur est un régime fermé.

La population carcérale dépasse en permanence la capacité : en 2021, elle n'est pas jamais descendue sous les 50 détenus et a dépassé à plusieurs reprises le nombre de 60.

<u>La surpopulation constante – avec taux de plus de 190 % - en fait l'établissement le plus surpeuplé de Belgique</u>.

Le problème de surpopulation y est chronique et ne doit pas être occulté par le fait que l'ambiance de l'établissement pourrait être définie comme « familiale », les incidents étant rares et les relations entre détenus et agents plutôt sereines.

2.2 Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

Tout comme en 2020, en 2021, l'établissement a connu plusieurs bouleversements dans la direction. Un directeur a été frappé d'une maladie grave. Son successeur est décédé dans les jours suivants sa prise de fonction. La nouvelle directrice a.i. n'exerce la fonction à Dinant qu'à temps partiel (2 à jours/semaine), dont une partie en télétravail.

Cette situation a pour effet que la continuité de la direction est marquée par de nécessaires prises de décisions des membres du personnel administratif qui font fonction de directeurs adjoints. Cela pose question, tant au regard du droit pénitentiaire, qu'au regard de la transparence des processus de décision et des responsabilités qui en découlent. Nous tenons à relever les bonnes relations avec ces directeurs adjoints tout en constatant que leur statut ne leur donne pas de réel pouvoir pour assurer le suivi de certains dossiers soumis par la CSD et impulser des politiques nouvelles.

Le personnel participe rarement aux mouvements de grève et la présence du personnel en toute circonstance est la norme.

Nous ne disposons pas d'information indiquant que des détenus ne seraient pas rentrés spontanément après des congés pénitentiaires.



Comme en 2020, suite à la surpopulation et des travaux dans d'autres prisons (surtout Namur), plusieurs détenus ont été transférés à Dinant où ils ont causé des tensions (soit par incompatibilité avec l'esprit de la prison, soit délibérément pour retourner dans une autre prison, soit encore parce qu'ils se sont retrouvés avec des co-détenus transférés à Dinant pour précisément éviter qu'ils les importunent).

2.3 L'établissement pénitentiaire en chiffres

2.3.1 Population pénitentiaire (mois par mois)

La capacité théorique est de 32 détenus.

En réalité, le nombre de détenus a oscillé en 2021 entre 50 et 62. A ce nombre, il faut ajouter les condamnés qui purgent leur peine via le système du bracelet électronique, de sorte que la population sous supervision de la prison de Dinant peut s'élever jusqu'à 70 personnes.

La répartition est de 1/3 de condamnés (environ 20 en permanence), 2/3 sous mandat d'arrêt et 8 à 10 bracelets électroniques.

Selon le personnel pénitentiaire, la présence d'un minimum de condamnés est nécessaire pour assurer les différentes servitudes.

La population est exclusivement masculine avec une personne transgenre ($H \rightarrow F$) qui signale régulièrement différents soucis liés à cette situation très spécifique. Vu son état civil officiel, ses relations avec l'administration, les agents ou d'autres détenus amènent parfois des tensions disparates (tenue vestimentaire, façon d'interpeler ou de communiquer, etc.) liées aux difficultés spécifiques de vivre comme transgenre en milieu carcéral. Toutefois, un *modus vivendi* semble avoir été trouvé et ces tensions ont tendance à s'amenuiser.

2.3.2 Nombre de membres de personnel

Il y a 40 agents de surveillance. Les effectifs par pause sont :

- 4 le matin
- 3 le soir
- 1 qui fait 12/20 h
- 3 la nuit



Outre les agents de surveillance, la prison de Dinant compte sur l'appui de :

- 1 assistant social et 1 psychologue (SPS)
- 2 ETP à la comptabilité
- 2-3 ETP au greffe
- 1 informaticien
- 1 technicien
- 1 directeur-adjoint qui est PO 6

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

Tout au long de l'année 2021, la commission a minutieusement suivi le canevas du rapport de visite du commissaire du mois comme fil conducteur lors des multiples visites. Tous les « points à suivre » sont mis dans une rubrique à l'ordre du jour de chaque réunion et l'état des lieux est fait.

3.1.1. Le fonctionnement de la prison

Le fait qu'environ 2/3 de la population est sous mandat d'arrêt entraîne une tournante importante et a des conséquences dont on ne se rend pas toujours tout de suite compte :

La langue et la culture comme facteurs importants pour la communication et l'intégration en milieu carcéral : plusieurs détenus ne parlent que leur langue maternelle qui n'est pas le français. Généralement, il y a toujours quelqu'un qui, souvent via une autre langue parlée par lui et le détenu en question, parvient à traduire. Lors de nos visites, nous avons constaté que ces soucis de langue pouvaient générer des problèmes relationnels (avec les agents ou d'autres détenus). Ils sont parfois aggravés par des origines culturelles différentes.

Les contacts familiaux : les proches de nombreux détenus habitent loin de Dinant et/ou rencontrent des difficultés de transport. Cela a manifestement un effet négatif sur le moral de plusieurs détenus.



Dans ce cadre, les visioconférences instaurées suite à la crise sanitaire ont rapproché beaucoup de détenus de leurs proches.

Le travail, son offre et son organisation

En dehors des postes de servitude, l'offre de travail à la prison est très faible.

Les sociétés qui sous-traitent des travaux à l'atelier de la prison sont réticentes : face à une population qui se renouvelle souvent, il ne leur serait pas rentable économiquement d'assurer le minimum de formation pour exécuter correctement les tâches demandées.

Le fait d'avoir trop peu de travail implique aussi que la prison ne peut se permettre d'avoir des outils « dernière mouture » .

La commission a exploré, en vain jusqu'à présent, des pistes alternatives pour occuper de façon utile une partie des détenus.

La cuisine

Avec un budget très restreint, la cuisine parvient à servir tous les jours des repas de qualité. En saison, la production du potager de la prison est cuisinée sur place.

La variété de la nourriture est assurée. L'hygiène dans la cuisine est impeccable et permanente. Dans le cadre du ramadan, la prison tient compte des heures de rupture du jeune (environ 20h35, vu la période en 2021) pour organiser de tenir au chaud le repas du soir dans des bacs en inox.

3.1.2 Points d'attention particuliers

Les fouilles à nu en général et le comportement d'un agent pénitentiaire en particulier lors de celles-ci.

La surpopulation permanente, surtout en période de pandémie ce qui rend impossible de respecter certaines règles d'hygiène fondamentales.

Les soins de santé et le fonctionnement du service médical : ce fonctionnement peut être considéré comme un des principaux problèmes à la prison de Dinant. Suite à des situations individuelles problématiques relevés par les commissaires du mois, le médecin du CCSP a rencontré des détenus et la direction en juillet 2021. Des solutions pour ces détenus ont finalement été mis en œuvre. Elles auraient pu l'être



dans le cadre des soins de santé en milieu carcéral, par une écoute plus attentive des besoins des détenus. La CSD a aussi relevé les difficultés spécifiques des médecins dans une petite prison en zone rurale : ils travaillent seuls, en dehors de toute structure pérenne de réseau ou de pluridisciplinarité.

En particulier pour le suivi de certaines thématiques (assuétudes, transgenre, santé mentale, etc.), cette spécificité constitue un sujet de préoccupation majeure quant à la qualité des soins aux détenus concernés.

Comme en 2020, la réduction des congés pénitentiaires a eu une influence négative pour les personnes qui gagneraient manifestement à suivre des thérapies externes.

En 2021, la commission s'est particulièrement inquiété auprès du CCSP du suivi du fonctionnement du service médical de la prison. En réponse au rapport circonstancié du médecin membre du conseil, l'administration a balayé tous les constats en ne relevant aucun manquement dans les soins médicaux prodigués à la prison de Dinant.

La commission continue à recevoir des plaintes de détenus quant aux lacunes dans le suivi de leur cas (suspension et modification de traitement, insuffisance de suivi pour certaines pathologies, etc.).

La commission reste très attentive à l'évolution de ce dossier car la qualité des soins de santé est un indicateur important des conditions de détention.

<u>Suite à une tentative de suicide survenue en janvier 2021</u>, la commission a relevé le manque de formation continuée des membres du personnel, ainsi que l'insuffisance d'appui/suivi psycho-social des agents confrontés à ces incidents,

Le fonctionnement du service infirmier: le service infirmier est constitué de 4 infirmiers externes, appelables de 6 à 22 heures tous les jours. Un passage d'infirmier est prévu au quotidien. Si la préparation des médicaments relève de la compétence exclusive des infirmiers, la distribution aux détenus est faite par les agents. Seule la méthadone est distribuée par les infirmiers.

La prison est dotée du logiciel « EPICURE », système médical informatisé où sont enregistrées les prescriptions de médicaments et de soins.

Les résultats des prises de sang semblent communiqués selon des délais significativement plus longs que dans le système habituel des soins de santé.

Les activités socio-culturelles, les ateliers et le groupe de parole



Le manque de participants, le turn-over des personnes en détention et la crise sanitaire constituent d'importants freins à la mise en œuvre d'activités à la prison de Dinant.

La CSD sensibilise les acteurs concernés mais force est de constater que le support des services concernés de la Communauté française est nettement insuffisant. L'absence de longue durée du responsable de la Communauté française pour les activités accroît sensiblement les difficultés dans ce domaine.

Les sorties en préau

Elles sont rallongées suite à la covid-19 (09.15 > 11.15 et 14.15 > 15.45 h) et on fait attention à plus aérer les cellules.

Les visioconférences

Elles permettent surtout aux détenus étrangers d'avoir un contact avec leur famille ce qui n'est quasiment pas possible en situation normale.

Impact de la covid-19

<u>Impact sur les missions de surveillance de la commission</u>

Contrairement à 2020, la CSD a assuré ses visites tout au long de l'année.

Selon l'évolution des directives sanitaires, les réunions de la commission ont eu lieu soit à distance via MS Teams, soit au centre communautaire de Dinant-Gemechenne.

Impact sur les détenus

Deux impacts pour les détenus peuvent être relevés :

- la suspension des congés pénitentiaires qui a influencé l'évolution de la population carcérale ;
- la réduction des temps de visites. La direction a réduit les visites à des périodes de 45 minutes en affirmant que le quart d'heure amputé aux visites, était mis à profit pour la désinfection des locaux. Interpellé par la CSD pour revenir à des périodes de visite de 60 minutes, la direction a défendu la position selon laquelle ce retour aux 60 minutes impliquerait une réduction du nombre de visites. La direction n'a cependant fourni aucune donnée permettant d'objectiver cette décision.



3.2. Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure

Ouverte en 1853, la prison de Dinant a été bâtie en ville selon le modèle cellulaire de Ducpétiaux.

Les cellules, réparties sur 3 niveaux, s'ouvrent sur le centre à la manière du Panopticon de Bentham. Avec une capacité de 32 cellules, elle est la plus petite prison de Wallonie.

L'état général du bâtiment est vétuste, les cellules sont exiguës (environ 8 m2, sanitaires compris) et sont occupées par deux détenus alors qu'elles ne devraient en héberger qu'un seul.

Les normes prévues par l'AR du 3 février 2019 ne sont pas respectées et ne pourront pas l'être sans une rénovation en profondeur de l'établissement.

L'hygiène de la salle des douches n'est pas optimale (moisissure). Des rénovations sont annoncées depuis au moins 2019.

Sur 25 caméras de surveillance, seules 10 fonctionnent. Cette situation était déjà mentionnée dans le rapport annuel 2020. La directrice a.i. s'était engagée à veiller à y remédier lors de sa participation à la réunion de la CSD de mai 2021.

En 2021, une partie du toit de la salle des visites a connu des dégâts sérieux. Des réparations temporaires ont cependant permis de continuer à utiliser cette salle.

La cuisine est bien équipée et bien entretenue.

4. <u>Le droit de plainte</u>

- Nombre de plaintes introduites / personne détenue en 2021 : 4
- Nombre de décisions rendues : 1.
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 3.

Trois plaintes ont fait l'objet d'un abandon/retrait soit après discussion avec le Commissaire du mois, soit en raison d'une discussion avec le directeur de l'établissement entre le dépôt de la plainte et son traitement.

- Nombre de plainte manifestement irrecevable : 1.
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0.



Aucune plainte n'a été officiellement transmises à la CdS pour médiation. Néanmoins chaque plainte déposée a été traitée par le.a Commissaire du mois qui a ensuite été systématiquement voir le détenu concerné avant de transmettre la plainte à la CdP.

- Nombre de médiation ayant abouti / échoué : 0.
- Nombre d'audiences tenues par la CdP : 0.

[Analyse qualitative]

• Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent dans le cadre de l'exercice de la mission juridictionnelle des CdP ?

Les détenus confondent les rôles de la Commission de surveillance et de la Commission des plaintes. La nécessité d'un recours contre une décision rendue par le Directeur n'est pas toujours bien comprise. Une séance d'information avait été programmée en 2021 mais n'a pas pu se tenir suite à la situation sanitaire.

- Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?
- La rapidité d'action dans le traitement des plaintes en raison de Commissaires du mois engagés ;
- La bonne collaboration avec les agents et le corps directeur.
 - Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?

Nous n'avons pas à ce jour rencontré de réelle difficulté à l'exception de celle liée au manque de connaissances des détenus. C'est pourquoi, une séance d'information sera organisée au cours de l'année 2022.

- Voir, à titre d'exemple, les différents aspects à propos desquels la CdP pourrait, si elle l'estime pertinent, développer un paragraphe explicatif :
- nature des plaintes : diversifiée.
- abandons de plaintes : fréquents.
- liens avec la CdS: excellents.
- soutien des juristes du CCSP : excellent.
- rapports avec la direction de l'établissement / le personnel : bon.



5. <u>Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année</u> 2021

- Très nette insuffisance de l'offre et possibilité d'activités pour les personnes incarcérées
- Soucis récurrents dans le suivi des soins de santé et en particulier concernant le traitement des assuétudes
- Absence d'une direction pérenne et stable.

Sur base de ces 3 constats, la CdS formule les recommandations suivantes :

- continuer à sensibiliser les autorités sur la surpopulation carcérale importante à la prison de Dinant et l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.
- Sensibiliser l'administration pénitentiaire à mettre en place une direction plus stable et pérenne à la prison de Dinant ;
- travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire, de l'importance du suivi des soins de santé et en particulier, promouvoir et assurer un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :

Lors de la réunion de novembre 2021, plusieurs membres de la commission ont pointé la « lassitude » comme élément de « découragement » , face à l'inertie du système pénitentiaire dans différents aspects (manque d'activités pour les personnes incarcérées, soins médicaux, suivi des assuétudes, etc.)

Chacun souligne cependant les points forts de la CSD :

- une composition variée et complémentaire (âges, études, expériences, activités professionnelles...) un engagement fort des membres, une disponibilité permanente, une flexibilité en cas d'empêchement d'un collègue, une volonté de faire avancer les choses ;
- un franc parler, une approche positive et une ambiance conviviale.

En 2022, quatre défis majeurs attendent la CSD :



- retrouver des nouveaux membres pour assurer la continuité sereine du fonctionnement de la CSD, avec une attention particulière pour le recrutement d'un membre médecin ;
- (r)établir de relations plus harmonieuses avec une direction plus stable et pérenne à la prison de Dinant.
- continuer le suivi du processus des soins médicaux dans cette petite prison située en zone rurale. Cela implique de travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire, de l'importance de promouvoir et d'assurer un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies.
- continuer à sensibiliser les autorités sur la surpopulation carcérale importante à la prison de Dinant et l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.